

Présentation

Le service des piscines propose une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes, plusieurs activités pour les enfants et les adultes.

Conditions d'inscription

L'inscription à une activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, soit à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre Comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. Le bonnet de bain est obligatoire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Des casiers fermés à clés sont à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de vos effets personnels.

Il est interdit de pénétrer sur les bords des bassins sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées par l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de votre activité.
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à votre activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines :

aquarive@quimper.bzh / Tel. 02 98 52 00 15

Modification/annulation/interruption d'une activité

En cas d'annulation, modification ou interruption d'une activité :

- ✓ Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :

La direction peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre votre activité :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problème technique etc.),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction vous proposera une solution de rattrapage pendant les vacances scolaires si cela est possible pour les séances annulées et les jours fériés.

Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des

sommes déjà versées pour une annulation intervenant avant le début de votre activité. Seul le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale a le pouvoir de décision concernant le remboursement des cours annulés.

✓ De votre part :

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera possible. Dans le cas où vous devez interrompre votre activité de manière définitive et uniquement pour raisons médicales, un remboursement ne pourra intervenir qu'après réception du dossier comprenant votre demande, un certificat médical attestant de votre inaptitude et précisant sa durée, d'un RIB.

Toute demande peut être faite

- par courrier adressé à :

Monsieur le Vice-président délégué aux piscines
service des piscines

159 bd de Créac'h Gwen – 29000 Quimper

- Par courriel : aquarive@quimper.bzh

Les tarifs 2025-2026

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire :

- Activité annuelle : 210 € de septembre 2025 à juin 2026 pour l'école de natation, aquadanse, aquabéb
- Autre tarification (BNSSA) : 450 € (frais de formation 150 € ; PSE1 250 € ; présentation à l'examen 50 €, entrée piscine aux heures d'ouverture au public)

	Nombre de séances Saison 2025/2026	Jours fériés
Lundi	30	6 avril 2026 25 mai 2026
Mardi	31	11 novembre 2025
Mercredi	32	
Jeudi	31	14 mai 2026
Vendredi	30	1 ^{er} mai 2026 8 mai 2026
Samedi	32	

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours. Le destinataire est le service des piscines

Vos réponses sont obligatoires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée,

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le vice-président délégué aux piscines
service des piscines

159 bd de Créac'h Gwen – 29000 Quimper

Piscine Aquarive

159 bd de Créac'h Gwen - 29000 Quimper

Piscine de Kerlan Vian

161 avenue des oiseaux - 29000 Quimper

Renseignements et informations

tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines

Activités annuelles

Session 2025/2026

Piscine de Kerlan Vian :

- Aquadanse
- Natation Perf 2 option aquadanse

Piscine Aquarive :

- Formation BNSSA
- Pré BNSSA



AQUARIVE

Activités	Jours	Horaires *	Âge	But de l'activité	Site de l'activité
Aquadanse	samedi	10h30 - 12h	de 12 à 25 ans	- Découverte de la natation synchronisée de manière ludique. - Préparation au sol et déplacement chorégraphié dans l'eau. - Présentation d'un gala en fin de saison. NIVEAU DEMANDÉ : - la maîtrise des 3 nages (dos, brasse et crawl), - être à l'aise dans l'eau Test pour la constitution des groupes.	KERLAN VIAN
Natation perf2 option aquadanse	samedi	10h - 10h40	à partir de 10 ans	- Se perfectionner dans les différentes nages afin d'atteindre un niveau correct pour l'activité aquadanse. - Découvrir les bases des mouvements de la natation synchronisée.	
Pré-BN SSA	samedi	10h50 - 11h30	à partir de 15 ans	- Se perfectionner dans les différentes nages et se familiariser avec l'utilisation des palmes, masque et tuba. - Se perfectionner dans la pratique de l'apnée et des distances chronométrées qui composent l'ensemble des épreuves du BN SSA.	AQUARIVE
Formation BN SSA	samedi	10h30 - 12h	à partir de 17 ans	- Préparation aux épreuves pratiques de l'examen : apnée, mannequin, palmes, natation et action du sauveteur sur le noyé. Informations pour l'épreuve théorique de prévention et de réglementation : - niveau demandé : - la maîtrise des 3 nages (dos, brasse et crawl); - récupérer un objet au fond du grand bassin Test de sélection obligatoire.	

* Sous réserve de places disponibles

Informations générales

- Cours une fois par semaine
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- Fin des cours le 27 juin 2026 sauf BN SSA qui se termine par le passage de l'examen.
- Certificat médical obligatoire**
- Le port du bonnet de bain est obligatoire**

Conditions d'inscriptions

Pour la préparation au BN SSA

Afin d'intégrer cette formation, un test sera à réaliser :

- > 400 mètres nage libre
- > 100 mètres (25 m nage hybride, 25 m rétropédalage, 25 m avec une apnée de 12,50 m, 25 m remorquage mannequin enfant)
- * Entretien de motivation
- > Test d'admissibilité sur place le samedi 27 septembre de 9h à 10h30.
- > Paiement le samedi 4 octobre avant le début du cours.

Pour l'aquadanse

- > Test d'admissibilité le samedi 27 septembre de 10h30 à 12h.
- > L'encadrant vous confirmera l'inscription par téléphone dans la semaine, puis paiement le 4 octobre entre 10h et 12h.

Pour le perf 2 option aquadanse et le pré-BN SSA

- > Test à partir du 7 juillet, sur réservation :
- > Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 17h à 18h15.

LES TARIFS 2025/2026

(de septembre 2025 à juin 2026)

Aquadanse, natation perf 2 option aquadansé et pré-BN SSA :

- 210€ la saison de septembre à juin
- 190€ pour une inscription complémentaire

BN SSA :

- 450€ (frais de formation 150€ ; PSE1 250€ ; présentation à l'examen 50€, entrée piscine aux heures d'ouverture au public)

Modes de paiement acceptés :

Espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupons Sport, ANCV.

* Sous conditions (renseignements à l'accueil des piscines)
Les tarifs sont donnés à titre indicatif et votés par le Conseil communautaire.

